

**REGLEMENT SPORTIF
PARTICULIER COMPETITION DE
CLUBS 3x3 FFBB**



ORGANISATION GENERALE DE LA COMPETITION DE CLUBS 3x3 FFBB

Article 1 : La Compétition de Clubs 3x3 FFBB (Mars 2022)

La Compétition de Clubs 3x3 FFBB est accessible à tous les clubs, formés en associations sportives et affiliés à la FFBB.

Article 2 : Calendrier (Mars 2022)

La Compétition de Clubs 3x3 FFBB se déroule à partir du 1^{er} septembre jusqu'au 30 juin en deux phases :

- Les « Series 3x3 de Département », organisées par les Comités Départementaux, à partir du 1^{er} septembre jusqu'au 30 avril ;
- Le « Master 3x3 de Région », organisé par les Ligues Régionales sur une journée entre avril et juin, regroupe les meilleures équipes de la phase des « Séries 3x3 » de chaque Comité Départemental.

En plus du format prévu à l'article 3, les Comités Départementaux peuvent proposer également une finale départementale pour définir le champion départemental.

Cette finale se déroule avant le terme de la saison sportive en cours, dans les conditions fixées par le Comité Départemental, et dans le respect du présent règlement.

Article 3 : Format & organisation des Series 3x3 de Département

3.1. Format des Series 3x3 de Département

Chaque Comité Départemental organise ses « Series 3x3 de Département ».

Au minimum 4 équipes engagées par catégorie, pas de maximum.

Les Series 3x3 de Département comportent plusieurs Stops. L'organisation des Stops est répartie sur une période de 4 mois minimum.

Chaque Stop se déroulera sous forme de tournoi incluant toutes les équipes présentes et permettra un classement de toutes les équipes.

L'engagement des équipes et la saisie des résultats de chaque Stop est obligatoire sur FBI.

L'utilisation d'Event Maker est obligatoire.

La dénomination d'un Stop sur Event Maker respecte la forme suivante :

« SERIES 3X3 [CATEGORIE] du [NOM DU DEPARTEMENT] – STOP #[Numéro du Stop] »

Exemple : SERIES 3x3 U15M du VAR – STOP #2

Si un Stop inclut plusieurs catégories, la mention [CATEGORIE] peut être ignorée.

Exemple : SERIES 3x3 du VAR – STOP #2

3.2. Organisation des Series 3x3 de Département (Mars 2022)

Chaque Stop des « Series 3x3 de Département » donne lieu à un classement.

Les points sont attribués comme suit :

- Vainqueur du Stop = 100 points ;
- Finaliste = 50 points ;
- Demi-finalistes = 30 points ;
- Quarts de finalistes = 15 points.
- Equipes éliminées en phase de poule = 5 points.

S'il y a deux phases de poules avant les quarts de finale, les équipes éliminées dans la première phase marquent 5 points et les équipes éliminées dans la seconde phase marquent 10 points.

Le nombre de points attribués pour la fin de la compétition reste inchangé.

Chaque Comité Départemental du ressort d'une même Ligue Régionale doit établir son classement final de la phase des « Séries 3x3 de Département » selon les mêmes modalités.

A l'issue de l'ensemble des Stops, le classement général des « Séries 3x3 de Département » est établi.

Le titre de Champion Départemental est attribué à l'équipe qui termine première des « Séries 3x3 de Département » au nombre de points.

Les champions des Séries 3x3 de Département sont automatiquement qualifiés pour le Master 3x3 de Région.

Article 4 : Format et organisation du Master 3x3 de Région (Mars 2022)

4.1. Format du Master 3x3 de Région

Chaque Ligue Régionale organise son Master 3x3 de Région.
Au minimum 12 équipes engagées par catégorie, pas de maximum.

Pour réunir les 12 équipes, seront qualifiés si besoin, en plus des champions départementaux, les meilleurs deuxièmes, troisièmes et quatrièmes de chaque Comité Départemental du ressort territorial de la Ligue Régionale.

L'engagement des équipes et la saisie des résultats du Master 3x3 de Région est obligatoire sur FBI. L'utilisation d'Event Maker est obligatoire.

La dénomination du tournoi sur Event Maker respecte la dénomination suivante :

MASTER 3x3 [CATEGORIE NOM DE LA REGION] »

Exemple : MASTER 3x3 SENIORS HAUTS-DE-FRANCE

Si un Master inclut plusieurs catégories, la mention [CATEGORIE] peut être ignorée.

Exemple : MASTER 3x3 HAUTS-DE-FRANCE

Le titre de Champion Régional est attribué à l'équipe vainqueur de la finale.

4.2. Organisation du Master 3x3 de Région (Mars 2022)

Cette finale régionale sera organisée sous forme de tournoi, avec 4 poules de 3 équipes. Se disputeront ensuite des quarts de finale, demi-finale et la finale.

Le titre de Champion Régional est attribué à l'équipe vainqueur de la finale.

Article 5 : Equipes à égalité (Mars 2022)

Egalité à la fin de la phase départementale des « Series 3x3 de Département » :

En cas d'égalité de deux équipes ou plus, elles seront départagées et classées en fonction de leurs meilleurs résultats sur l'ensemble des Stops (Nombre de finales, nombre de demi-finales etc...).

Article 6 : Finances

Chaque club désirant participer aux championnats 3x3 FFBB doit être en règle financièrement avec la FFBB et ses structures déconcentrées au moment de l'engagement de son équipe.

Article 7 : Engagements (Mars 2022)

Chaque club désirant participer aux Compétitions de Clubs 3x3 FFBB adresse l'engagement de chacune de ses équipes au Comité Départemental et s'acquitte des droits financiers.

Chaque Comité Départemental est libre de fixer la date limite de dépôt des engagements.

Un club peut engager des équipes dans plusieurs catégories ou plusieurs équipes dans une même catégorie ; dans ce dernier cas, elles peuvent être engagées dans la même poule.

Sous réserve de l'accord du Comité Départemental, une équipe peut rejoindre la Compétition en cours tout au long de la phase des « Series 3x3 de Département ». Elle marque alors zéro point sur les stops auxquels elle n'a pas participé.

Article 8 : Catégories et surclassements

8.1. Catégories

La Compétition de Clubs 3x3 FFBB est proposée aux catégories suivantes :

- U13 Garçon et Fille (mixité possible) ;
- U15 Garçon et Fille (mixité possible) ;
- U18 Homme et Femme ;
- Seniors Homme et Femme ;

8.2. Surclassements

Le surclassement est délivré au vu d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin compétent, dans les conditions prévues par le Règlement Médical de la FFBB et le titre IV des Règlements Généraux.

Pour les surclassements en catégorie supérieure de joueurs déjà régulièrement qualifiés dans la catégorie d'âge, la date d'effet est celle du dépôt au comité départemental du certificat médical autorisant le surclassement.

Est assimilée à la date de dépôt, la date d'envoi du certificat médical par lettre recommandée.

Article 9 : Roster et Capitaine

Roster pour la Compétition de Clubs 3x3 :

Chaque équipe engagée dans la Compétition de Clubs 3x3 est composée d'un Roster de quatre joueurs minimums et de sept joueurs maximums.

Si le Roster comporte moins de sept joueurs, il est possible pour le club, tout au long de la saison, d'ajouter des joueurs, sans en retirer, pour arriver à un maximum de sept.

Le Roster de chaque équipe engagée ainsi que toutes modifications ultérieures doivent être obligatoirement saisis sur FBI.

Le Comité Départemental valide le Roster au plus tard sept jours avant le début du prochain Stop.

Aucune modification du Roster n'est possible entre le dernier Stop des Series 3x3 de Département et le Master 3x3 de Région.

Chaque équipe doit désigner un Capitaine d'équipe.

Roster pour un Stop :

Lors de chaque Stop des Series 3x3 de Département et lors du Master 3x3 de Région, seuls quatre joueurs issus du Roster validé peuvent participer aux rencontres et sont désignés avant le début du Stop.

La désignation des quatre joueurs doit être saisie sur FBI.

Article 10 : Licences (Mars 2022)

Tout joueur doit être titulaire d'une licence Joueur Compétition FFBB, valide pour la saison en cours, lui permettant de participer à la compétition de clubs 3x3 FFBB.

Tout entraîneur, ref, superviseur 3x3, correspondant 3x3/Event Maker doit être titulaire d'une licence Joueur Compétition FFBB, valide pour la saison en cours, lui permettant de participer à la compétition de clubs 3x3 FFBB et d'y exercer cette fonction.

L'extension Joueur Compétition peut être complétée par une Autorisation Secondaire de Territoire (AST), sous réserve des conditions prévues à l'article 416 des Règlements Généraux de la FFBB, et dans la limite de deux (2) AST par équipe.

Article 11 : Référent 3x3 Club (Mars 2022)

Chaque club doit avoir un Référent 3x3 identifié lors de l'engagement d'une ou plusieurs équipes. Ce dernier fait le lien entre la fédération, ses structures déconcentrées et les clubs concernés ; il a en charge le suivi de la Compétition de Clubs 3x3 pour son club.



Article 12 : Les actions du Comité Départemental

Le Comité Départemental enregistre les inscriptions et organise les Stops des Series 3x3 de Département.

Au plus tard avant le 1^{er} octobre de la saison en cours, le Comité Départemental fixe au minimum quatre dates de Stops, à raison d'un Stop par mois minimum, dans son calendrier.

Si le Comité Départemental est dans l'incapacité d'organiser un Stop, il doit en informer toutes les équipes inscrites et prévoir une nouvelle date pour organiser le Stop annulé.

Le Comité peut faire un appel à candidature auprès des clubs pour trouver des sites recevant les Stops.

A la fin de la phase des Séries 3x3 de Département, le Comité Départemental transmet son classement à la Ligue Régionale pour la constitution de la phase Master de Ligue.

Désignation d'un Référent 3x3 Comité :

Chaque Comité Départemental déclare par mail, à l'adresse 3x3@ffbb.com son Référent 3x3 titulaire d'une licence fédérale avant le 30 septembre de la saison en cours.

Ses missions sont les suivantes :

- Former et renseigner les Référents 3x3 Clubs à l'Event Maker
- Saisir les informations (date, Roster etc.) et les résultats de chaque Stop sur FBI.
- Créer et gérer les Stops sur Event Maker FIBA 3x3.

Article 13 : Les actions de la Ligue Régionale (Mars 2022)

Avant le 31 janvier de la saison sportive en cours, la Ligue Régionale déclare par courriel, à l'adresse 3x3@ffbb.com :

- La date et le lieu du Master 3x3 de Région ;
- Les catégories présentes au Master 3x3 de Région ;
- Le nombre d'équipes qualifiées à l'issue des Series 3x3 de Département.

Désignation d'un Référent 3x3 Ligue :

Chaque Ligue Régionale déclare par mail, à l'adresse 3x3@ffbb.com son Référent 3x3 Ligue titulaire d'une licence fédérale avant le 30 septembre de la saison en cours.

Ses missions sont les suivantes :

- Saisir les informations et les résultats du Master 3x3 de Région sur FBI.
- Créer et gérer le Master 3x3 de Région sur Event Maker FIBA 3x3.

Article 14 : Conditions d'organisation d'un Stop

14.1. Ballons

Les Stops doivent se jouer avec les ballons spécifiques 3x3 (Taille 6, poids 7).

14.2. Lieu de pratique et horaires

Chaque salle ou terrain où se disputent des rencontres officielles doivent être classés et équipés conformément au règlement des salles et terrains de la FFBB.

Le Comité Départemental :

- Choisit la salle où s'organisent les Series,
OU
- Fait un appel à candidature auprès des clubs pour cette organisation.

Les clubs affiliés à la FFBB, disposant de plusieurs salles déclarées dans la base de données fédérales doivent, dès que possible et au plus tard 10 jours avant la rencontre prévue, aviser le Comité Départemental et les adversaires de l'adresse exacte du lieu où se dispute la rencontre, ainsi que le moyen d'y accéder.

Les Stops peuvent se dérouler en semaine ou le week-end.

L'horaire est fixé par l'équipe qui reçoit. Cet horaire doit être communiqué au moins une semaine avant aux autres équipes, ainsi qu'au comité départemental.

14.3. Horaires pour les jeunes

Concernant les catégories Jeunes (U18 et U15), les journées sont prévues, sauf cas exceptionnel, les mercredis et samedis après-midi jusqu'à 18h00, ainsi que le dimanche de 9h00 à 18h00. Pendant les vacances scolaires de la zone concernée, ces catégories pourront jouer tous les jours de la semaine.

Article 15 : Officiels 3x3 (Mars 2022)

15.1. Refs 3x3

Les refs sont les arbitres désignés par le Référent 3x3 Comité ou le Référent 3x3 du club recevant.

Ils assurent le bon déroulement de la rencontre selon le règlement officiel 3x3. S'il n'y a pas de chronomètre de jeu identifié pour chaque terrain, ils décomptent les 12 secondes et annoncent les 5 dernières secondes de possession.

Peut exercer la fonction de Ref :

- Un arbitre départemental, régional et national
- Un joueur ne jouant pas, de préférence de la Poule opposée ou non concernée par le résultat.
- Toute personne licenciée.

Le Référent 3x3 Comité manage les refs. Il peut intervenir à la demande des refs en cas de difficultés à gérer le bon déroulement de la partie.

15.2. Marqueurs

Les marqueurs sont les responsables de la table de marque, désignés par le Référent 3x3 du Comité ou le Référent 3x3 du Club recevant.

Leur fonction est de gérer :

- Le chronomètre de jeu (manuel ou smartphone) en annonçant les 5 dernières minutes et la dernière minute à haute voix,
- La feuille de marque 3x3 (score et fautes d'équipes) (cf. Annexe 2).

Peut exercer la fonction de marqueur :

- Un officiel de table de marque départemental, régional ou national
- Un joueur ne jouant pas, de préférence de la poule opposée ou non concernée par le résultat.
- En cas de refus ils entraînent la disqualification de leur équipe pour le Stop concernée.
- Toute personne licenciée.

Article 16 : Forfaits, retard et perte par défaut (Mars 2022)

16.1. Forfaits

Une équipe qui déclare forfait pour la journée se voit attribuer 0 point pour la journée concernée.

Au deuxième forfait, l'équipe concernée est déclarée « Forfait général » et ne pourra plus prendre part à la Compétition de Clubs 3x3 pour la suite de la saison.

16.2. Retard

Au-delà de 15 minutes, une équipe, même régulièrement inscrite, ne pourra participer au Stop des Series 3x3 de Département et se verra attribuer 0 points au classement du Stop.

16.3. Perte par défaut

Si une équipe quitte le terrain ou si elle n'a plus de joueur apte à jouer en cours de rencontre, le match sera considéré comme perdu par défaut.

16.4. Nombre de joueur insuffisant

Une équipe composée de moins de trois joueurs ne peut participer à **un Stop**. Elle est classée dernière de la Poule.

16.5. Blessure

Après le début d'une rencontre, une équipe qui perd des joueurs sur blessure, peut continuer à jouer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de joueur apte à jouer. Dès lors, les résultats sont acquis et les matchs à venir sont perdus.

Article 17 : Sanctions (mars 2022)**17.1. Disqualification de joueurs**

Tout comportement antisportif, toute agression physique ou verbale d'un joueur envers un autre joueur, un ref, ou une personne de l'organisation entraîne immédiatement la disqualification de l'équipe pour le Stop.

Le Réfèrent 3x3 Comité notifie l'incident sur la fiche de résultats et en informe le Comité Départemental qui peut demander l'ouverture d'un dossier disciplinaire au Président ou au Secrétaire Général de la Ligue Régionale compétente.

17.2. Sanctions disciplinaires

Tout joueur faisant l'objet d'une sanction disciplinaire affectant sa participation régulière aux compétitions FFBB (5x5 ou 3x3) ne peut participer aux rencontres de la Compétitions de Clubs 3x3, de Superleague ou Juniorleague.

Article 18 : Réclamations

Si une équipe pose une réclamation car elle pense avoir été lésée par la décision d'un ref ou par un évènement qui a eu lieu pendant une rencontre, elle doit le faire immédiatement par l'intermédiaire de son capitaine auprès du Réfèrent 3x3 Comité, puis confirmer sa réclamation de la même façon à l'issue de la rencontre.

Ce dernier, statue dans l'instant, en premier et dernier ressort, sur cette réclamation en qualité de juge unique, parmi les trois décisions possibles :

- Classer sans suite la réclamation ;
- Confirmer le résultat acquis sur le terrain ;
- Faire jouer ou rejouer la rencontre immédiatement.

